



Déclaration liminaire CAPA des certifiés du 5 février 2018.

Mesdames, Messieurs

Nous nous réunissons aujourd'hui pour cette CAPA d'avancement d'échelon des certifiés, la première depuis la mise en place des nouvelles carrières. Les revendications du SNES-FSU sur le sujet sont connues et claires depuis longtemps. Nous y reviendrons en fin de déclaration.

Cette CAPA se tient dans un contexte particulier pour les agents de la fonction publique et pour les personnels de l'Education nationale. Contexte particulier qui n'est pas sans rappeler celui d'un précédent quinquennat, celui de 2007 à 2012.

C'est comme toujours le service public et ses agents qui sont dans la ligne de mire, et les agents de l'Education nationale n'y échapperont pas. À travers un vocabulaire et une communication bien choisie, le président de la république et le premier ministre recyclent les vieilles recettes : RGPP sous Sarkozy, MAP sous Hollande, CAP22 sous Macron.

Le premier ministre a présenté jeudi 1er février les objectifs du gouvernement pour la "transformation publique". Ces objectifs ont été élaborés par un comité composé d'économistes du FMI ou d'experts anciennement membres de la commission Attali créée en 2008 par N. Sarkozy. Que du neuf ! Bien évidemment, avec de tels membres, les objectifs étaient connus à l'avance : suppression de 120000 postes de fonctionnaires dont 50000 dans la fonction publique d'État, précarisation des agents en recrutant au contrat, part de la rémunération liée au mérite et à l'atteinte des objectifs fixés, dialogue social (si l'on accepte de qualifier de dialogue social une discussion qui ne prend pas en compte les attentes des agents) plus fluide à l'image de la loi Travail, liberté et responsabilité pour les managers publics. Si ces objectifs sont atteints, ce serait la fin d'une fonction publique au service de l'intérêt général.

C'est dans ce contexte, qu'il faut prendre en compte les actes ou les renoncements de ce gouvernement.

Renoncement de mettre en œuvre dans le calendrier prévu certains éléments du PPCR.

Renoncement sur les promesses du candidat d'augmenter le pouvoir d'achat "Nous augmenterons le revenu net de chacun, en réduisant les cotisations sociales" pour les fonctionnaires en gelant également le point d'indice. Par exemple, pour un certifié au 6ème échelon de la HC, le salaire net de janvier 2018 a baissé de 23 €.

Remise en œuvre du jour de carence pour les fonctionnaires dont un rapport a montré qu'il avait pour conséquence une plus grande désorganisation des services.

Mais il n'y a pas que la fonction publique qui est dans la ligne de mire, c'est le cas aussi pour l'Education nationale et particulièrement le second degré.

La préparation de la rentrée 2018 se déroule actuellement dans les établissements. La cadre est connu : dans notre académie, le recteur et les DASEN retirent des collèges et des lycées 312 heures poste et 1126 HSA alors que nos établissements accueilleront 1128 élèves de plus que ceux attendus à la rentrée 2017. Cette saignée inacceptable est la traduction concrète des objectifs de la "transformation publique".

La réforme du collège continue de poser des difficultés importantes. Elle n'est pas financée à hauteur des besoins, l'évaluation des élèves fait l'objet de prescriptions parfois ineptes et chronophages. Le SNES-FSU continue de demander l'abrogation de cette réforme ainsi que du livret scolaire unique et l'ouverture de réelles négociations pour améliorer le collège.

Le rapport Mathiot publié mercredi 24 janvier est supposé poser les bases d'un "nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles". En vérité, il donne à voir une imitation de l'enseignement supérieur déclinée

pour le Second degré et conçue pour un lycéen qui n'existe pas, à savoir l'élève qui serait autonome avant d'apprendre à l'être, une sorte d'"auto-entrepreneur" de sa vie... Dès 15 ans.

On pourrait d'abord s'attarder sur l'accumulation des contre-vérités ou des analyses biaisées. Jamais le rapport ne cite véritablement ses sources mais on voit implicitement émerger les références qui fondent le propos. L'introduction comme la première partie reprennent tous les poncifs que les derniers rapports de la Cour des comptes, ceux de Terra Nova, de l'institut Montaigne voire du MEDEF, se plaisent à asséner depuis des années : " monstre organisationnel ", trop lourd, trop coûteux, le bac ne serait plus vraiment crédible, il faut donc le simplifier !

Fort de ce diagnostic très orienté, le rapport énumère ensuite les principes généraux d'organisation du baccalauréat. S'il doit rester à la fois diplôme de fin d'études secondaires et premier grade universitaire, il faudrait en même temps lui adjoindre un supplément, "un portefeuille de compétence et d'expériences", qui regrouperait les informations sur les niveaux de compétences auxquelles les élèves seraient parvenus et servirait au renseignement de la plateforme Parcoursup. Pour alléger l'organisation de l'examen, il faudrait "s'inscrire dans une logique de dématérialisation du baccalauréat" grâce au développement de certifications en ligne, de la numérisation des copies... Afin de renforcer la dimension internationale de l'examen, il est proposé de s'appuyer sur le réseau des lycées de l'AEFE (on signalera au passage que ce sont ces mêmes lycées français de l'étranger qui subissent des restrictions budgétaires telles que nombre de postes y sont supprimés à la rentrée prochaine...) ou de la mission laïque française.

Il subsiste cinq épreuves anticipées et terminales et toutes les autres disciplines seraient évaluées sous la forme d'un contrôle local. Le rapport propose trois possibilités d'évaluation, contrôle continu, CCF ou bien partiels sur le modèles des épreuves en cours d'année existant déjà pour les langues vivantes, avec constitution de banque de sujets.

Le dimanche 28 janvier, le ministre de l'Education nationale a clairement tranché en actant le cadre des 4 épreuves et du contrôle continu, conformément au programme présidentiel. Les détails et les modalités de l'examen sont mises en discussion d'ici le 14 février, jour où la réforme du bac sera présentée en conseil des ministres. La réforme de l'organisation des enseignements et des programmes doit suivre dans la foulée.

Pour le SNES-FSU, il est nécessaire de faire évoluer le lycée et le bac. Mais la méthode choisie est brutale et inacceptable : un arbitrage présidentiel préalable ayant valeur de fait du prince et obligeant toute réforme à passer par le chas de l'aiguille, et une marche forcée qui ne permet pas de prendre du recul. Les décisions doivent être pesées, elle doivent viser une amélioration des conditions de travail des 1,6 millions de lycéens et des personnels qui les prennent en charge au quotidien. Elles doivent réduire les inégalités sociales d'accès au bac et à la réussite dans l'enseignement supérieur. Les propositions du rapport Mathiot ne prennent pas ce chemin, le SNES-FSU les conteste et appelle les personnels à se mobiliser.

Lycéens, familles, enseignants et personnels d'orientation découvrent depuis deux semaines la nouvelle plateforme d'affectation des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Faire ses vœux d'orientation, c'est s'ouvrir des possibilités, mais aussi se résoudre à des renoncements. L'anxiété habituelle engendrée en cette période de l'année par la nécessité faite aux élèves de Terminale de passer à l'acte est renforcée cette année par des règles volatiles, précisées au jour le jour. Au-delà de l'absence de cadre réglementaire, le texte de loi de cadrage étant encore en discussion, mettre en place dans l'urgence un dispositif numérique concernant 800 000 jeunes et leur avenir est une prise de risque inconsidérée de la part du gouvernement.

Les attendus locaux posent des exigences élevées voire extravagantes, qui ne semblent avoir été conçues par certaines universités que pour leur permettre de faire leur marché parmi les bacheliers. S'ajoute à tout cela une incertitude sur les modalités de sélection que les universités sont en train de mettre en place, et notamment sur le paramétrage opaque des algorithmes locaux.

Avec Parcoursup, l'institution demande aux élèves de se lancer dans une compétition dont personne à ce jour ne connaît précisément les règles.

Le SNES-FSU appelle les collègues à ne pas barrer la route aux élèves, à porter en conseil de classe des avis favorables sur toutes les formations anciennement non sélectives, l'avis définitif relevant de la responsabilité du chef d'établissement. Il rappelle aux professeurs principaux que le pavé « éléments d'appréciation » de la fiche Avenir n'a pas de caractère impératif et de ce fait ne nécessite pas d'être renseigné.

Les sujets de mécontentement dans l'éducation sont nombreux et c'est tous le sens de l'appel à la grève dans le second degré de SNES-FSU, du SNUEP-FSU, de la CGT Éduc'Action, de SUD-Éducation le mardi 6 février.

Pour en revenir au sujet de cette CAPA, l'avancement d'échelon, il est encore trop tôt pour juger de ce que le SNES-FSU qualifie d'une amélioration des carrières et de l'évaluation des certifiés et des autres corps. En effet, si l'avancement à rythme unique dans la classe normale est presque acquis (les deux moments de « réduction d'ancienneté » induisant une différenciation mesurée d'un an chacun) et que nous rappelons notre revendication d'un déroulement de carrière pour tous au rythme commun le plus favorable, sans barrage de grade, les avancements d'échelons qui seront prononcés aujourd'hui le seront sur la base de l'ancienne évaluation. Ils en conservent donc les travers (retards d'inspection, différences entre disciplines) même si une amélioration semble poindre. En effet, si l'an dernier alors que théoriquement 30% des certifiés promouvables au grand choix devaient être promus, ils étaient 7% en italien, 18% en technologie, 22% en espagnol, 25% en anglais et en documentation et 37% en SES, 47% en SVT et 62% en philosophie. Cette année, ces écarts disciplinaires, existent toujours mais ils se sont réduits avec tout de même seulement 14,3% des certifiés de Documentation promus, 15% en Espagnol, 21 % en Arts Plastiques mais 36,3% en SVT, 37,3% en Histoire-Géographie et 40% en Education Musicale.

Nous constaterons, l'an prochain, à l'occasion de cette même CAPA, sur le même sujet si les améliorations continuent.

Pour peu que cette CAPA existe toujours, le premier ministre ayant décidé de fluidifier le dialogue social. Ou que l'académie de Nice existe toujours, car l'expérience menée actuellement à Rouen et à Caen, n'ayant pour objectif la reconstitution du Duché de Normandie, sera très certainement étendue à d'autres. Nous pensons d'ailleurs que la récente visite du Ministre dans notre académie n'est pas étrangère à cette affaire.

Je vous remercie.